

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 16 mars 2022, a adopté l'ordonnance suivante en vertu des articles 80 et 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) :

Ordonnance émise relativement aux tarifs du Service BIXI pour la saison 2022 (2)

Cette ordonnance modifie les tarifs prévus aux articles 70 à 79 du règlement afin d'y intégrer la nouvelle grille tarifaire.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux.

Fait à Montréal, le 17 mars 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat